



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi 16 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Michel Crépeau, salle du Phare de Chassiron, sous la présidence de Monsieur Henri LAMBERT, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sylvie DUBOIS, Jean-Marc SORNIN, Martine HERAULT, Gérard GOUSSEAU, Annie GRIZON, François AUBIN, Fabienne JARRIAULT, Patrick PHILBERT, Didier PRIVE, Frédérique VIGNERON, Alain NAVUEC, Sandra DUPEYRON, Philippe GAFFET, Karine LISON, Jean-Paul BEAUVAIS, Gaëlle FRELAND, Philippe EGREMONTE, Odette VIAUD, Francis VERICEL, Evelyne CHEVRIER, Marc MAIGNE, Cécile ELAMBERT, Stéphanie FONTAINE, Jacqueline CHEVALLIER et Christian TAVARES

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Anne CLEMENT-THIMEL (ayant donné pouvoir à Jean-Marc Sornin), Philippe DURIEUX (ayant donné pouvoir à Christian Tavares) et Gaston BERITAULT (ayant donné pouvoir à Stéphanie Fontaine)

Etaient absents : néant

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné procuration : 3

Nombre d'absents : 0

Nombre de votants : 29

- Le conseil municipal a désigné Monsieur Francis VERICEL comme secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du mercredi 9 avril 2014 a été approuvé à l'unanimité

C.M 16/04/201	Service : Ressources humaines	Rapporteur
Délibération n° 2014/30	Intitulé de la délibération : Mise à jour du tableau des effectifs	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriale,

Considérant l'absence prolongée pour raison médicale de l'agent affecté sur le poste d'assistant budgétaire et comptable,

Considérant la nécessité de pourvoir à son remplacement de façon définitive,

Considérant la nécessité d'actualiser en conséquence le tableau des effectifs communaux,

Appelé à délibérer sur la mise à jour du tableau des effectifs,

A l'unanimité

Décide de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} mai 2014 comme indiqué ci-dessous et d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet :

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 avril 2014						
Tableau des effectifs titulaires permanents						
Intitulé grade	nombre de poste	dont poste à TNC	suppression	création	nombre de poste	Observations
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>						
Adjoint administratif de 1ère classe	3			1	4	création de poste par transformation d'un poste brigadier police suite à vacance pour recrutement par voie de mutation (Pinta)
<u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u>						
Brigadier de police	2		1		1	suppression suite à vacance de poste par transformation en poste AA1
TOTAL	5		1	1	5	Effectif constant

C.M 16/04/201	Service : Ressources humaines	Rapporteur
Délibération n° 2014/31	Intitulé de la délibération : Modification du régime indemnitaire	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts particuliers,

Vu la délibération n°2013/51 du 3 juillet 2013 portant attribution du régime indemnitaire aux agents communaux,

Considérant la nécessité de réévaluer le régime indemnitaire de certains grades afin de tenir compte du niveau de technicité, de responsabilité et/ou d'encadrement de certains postes,

Appelé à se prononcer sur l'actualisation de la délibération susmentionnée,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide de modifier les taux des différentes indemnités à compter du 1^{er} mai 2014 comme suit et d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet:

FILIERE ADMINISTRATIVE

Grades	Indemnités	Coefficient multiplicateur maximal appliqué dans la commune
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Indemnité d'administration et de technicité	4

FILIERE ANIMATION

Grades	Indemnités	Coefficient multiplicateur maximal appliqué dans la commune
Adjoint animation (cadre d'emplois) - Direction centre de loisirs	Indemnité d'administration et de technicité	7
	Indemnité d'exercice des missions	1

POSTES A RESPONSABILITES PARTICULIERES (encadrement supérieur)

Grades	Indemnités	Coefficient multiplicateur maximal appliqué dans la commune
Direction générale (cadre d'emplois attaché territorial)	Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction	100%
	Indemnité d'exercice des missions	2
	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires	8
Animateur (cadre d'emplois) - Chef de service culturel et vie associative	Indemnité d'exercice des missions	2
	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires	7

C.M 16/04/201	Service : Direction générale des services	Rapporteur
Délibération n° 2014/32	Intitulé de la délibération : Indemnité de conseil au trésorier	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 97,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat ,

Vu les arrêtés des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 , fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésors, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide de ne pas accorder l'indemnité de conseil au trésorier principal municipal

C.M 16/04/201	Service : Finances	Rapporteur
Délibération n° 2014/33	Intitulé de la délibération : Convention pour l'attribution d'une subvention à l'association « l'île aux trésors »	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° 2014/11 du 19 mars 2014 portant attribution d'une subvention de 49 300,00 € à l'association « l'île aux trésors »,

Considérant qu'au terme du décret susvisé toute subvention accordée par une collectivité territoriale à une association pour un montant supérieur à 23.000 € doit nécessairement faire l'objet d'une convention dûment signée,

Considérant le projet de convention d'objectifs établi entre la commune de Nieul-sur-Mer et l'association « l'île aux trésors » au titre de l'année 2014,

Après avoir pris connaissance du projet de convention et appelé à se prononcer sur ses termes,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide d'approuver les termes de la convention d'objectifs établie au titre de l'année 2014 avec l'association « l'île aux trésors » et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

C.M 16/04/201	Service : Finances	Rapporteur
Délibération n° 2014/34	Intitulé de la délibération : Convention de remboursement de travaux au SDEER	François Aubin

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le SDEER a, sur demande de la commune, assuré en 2012 la maîtrise d'ouvrage de travaux neufs d'éclairage public consistant en la mise en place de quatre candélabres rue de l'Aubreçay,

Considérant que le coût des travaux est fixé à 11 249,07 € dont 50% reste à la charge de la commune,

Considérant la demande de la commune d'échelonner sa participation en cinq annuités sans intérêt,

Après avoir pris connaissance de la convention de remboursement et appelé à se prononcer sur ses termes,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (Pour : 28 voix – Contre : 0 – Abstention : 1 voix (Stéphanie Fontaine))

Décide d'approuver les termes de la convention de remboursement prévoyant l'échelonnement de la participation de la commune en cinq annuités au SDEER et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

C.M 16/04/201	Service : Finances	Rapporteur
Délibération n° 2014/35	Intitulé de la délibération : Autorisation permanente de poursuite des saisies / OTD	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment ses articles L 1617-5, R 1617-22, R 1617-24 et R 2342-4

Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Appelé à délibérer sur l'opportunité de délivrer au Trésorier principal de La Rochelle-Périgny une autorisation permanente de saisie/OTD,

A l'unanimité

Décide d'accorder au Trésorier Principal de La Rochelle – Périgny une autorisation permanente de poursuite par voie de saisie ou d'opposition à tiers détenteur et de fixer ladite autorisation à la durée du mandat de l'actuel conseil municipal

C.M 16/04/201	Service : Direction générale des services / Finances	Rapporteur
Délibération n° 2014/36	Intitulé de la délibération : Fiscalité 2014	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur la proposition de la Municipalité de revaloriser les taux d'imposition des taxes communales en appliquant un coefficient de variation proportionnelle de 1,014999

Après en avoir délibéré,

A la majorité (Pour : 24 voix – Contre : 5 voix (Mesdames et Messieurs Philippe Durieux, Stéphanie Fontaine, Gaston Bérault, Jacqueline Chevallier et Christian Tavares)

Décide de revaloriser les taux d'imposition des taxes communales au titre de l'année 2014 en appliquant un coefficient de variation proportionnelle de 1,014999 ce qui se traduit par la fixation des taux suivants :

- Taxe d'habitation : 14,07 % (13,86 % en 2013)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,54 % (26,15 % en 2013)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,33 % (66,34 % en 2013)

C.M 16/04/201	Service : Finances	Rapporteur
Délibération n° 2014/37	Intitulé de la délibération : Budget primitif 2014	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif de l'année 2014,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (Pour : 24 voix – Contre : 0 – Abstention : 5 voix (Mesdames et Messieurs Philippe Durieux, Stéphanie Fontaine, Gaston Bérault, Jacqueline Chevallier et Christian Tavares)

Décide d'approuver le budget primitif 2014.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20

Le Maire

Le(La) secrétaire de séance

Henri Lambert

Francis Véricel

DUBOIS Sylvie		LISON Karine	
SORNIN Jean-Marc		BEAUVAIS Jean-Paul	
HERAULT Martine		FRELAND Gaëlle	
GOUSSEAU Gérard		EGREMONTE Philippe	
GRIZON Annie		VIAUD Odette	
AUBIN François		VERICEL Francis	<i>Secrétaire de séance</i>
JARRIAULT Fabienne		CHEVRIER Evelyne	
PHILBERT Patrick		MAIGNE Marc	
CLEMENT-THIMEL Anne	<i>Absente (pouvoir)</i>	ELAMBERT Cécile	
PRIVE Didier		DURIEUX Philippe	<i>Absent (pouvoir)</i>
VIGNERON Frédérique		FONTAINE Stéphanie	
NAVUEC Alain		BERITAUULT Gaston	<i>Absent (pouvoir)</i>
DUPEYRON Sandra		CHEVALLIER Jacqueline	
GAFFET Philippe		TAVARES Christian	